

Convention d'Adhésion au Club

PREAMBULE :

Dans une période où sport, bien-être, forme et entreprise sont de plus en plus étroitement liés, la constitution d'un réseau professionnel autour de ces thématiques peut participer au développement des connaissances, des compétences et des partages d'expériences dans ce domaine.

Dans ce contexte, le **SANTE SPORTS SOCIAL CLUB** a vocation à réunir dans un même réseau les expert.es des métiers du sport, de la santé, du bien-être et de la forme, ainsi que les expert.es des métiers connexes (droit, finances, digital, communication, accompagnement coaching, ...). Autour de ce 1^{er} cercle, le Club a vocation à agréger les clubs et structures sportives et les entreprises.

Le Club est issu d'une démarche commune initiée par CINQ Majeur et le Lille Université Club (LUC). A ce titre, CINQ Majeur, représenté par Ludovic MAILLARD, assure l'animation et le pilotage du Club.

ARTICLE 1- Buts et moyens du Club

Le Club rassemble les professionnel.les du Sport, de la Santé, du Bien-être, de la Forme ainsi que les clubs et structures sportives et/ou les Entreprises intéressées ou impliquées dans le domaine du sport ou de son usage.

Les membres du Club peuvent être individuels ou déjà membres d'une autre organisation quelconque.

Le Club a pour but de :

- Développer les compétences de ses membres
- Tisser et développer un réseau relationnel et professionnel
- Participer à l'évolution et au développement du Sport sous toutes ses formes en entreprise ou en club
- Partager, échanger sur des connaissances, des compétences et des savoir-faire ou retours d'expérience
- Contribuer au développement des connaissances des membres
- Promouvoir le savoir-faire des membres et le Club auprès des institutions publiques et économiques

Les moyens du Club pour parvenir à ces objectifs sont notamment :

- L'animation et l'organisation de séminaires et/ou de conférences sur une fréquence mensuelle
- Le développement d'outils de communication digitale (site web, réseaux sociaux)
- La mobilisation autour d'évènements sur ou en lien avec le Sport-Santé-Entreprise

ARTICLE 2- Ethique et engagement - Fonctionnement du Club

Le Club s'interdit de toute appartenance politique, syndicale ou religieuse. Les membres s'obligent à conserver, au sein du Club, une stricte neutralité politique, syndicale ou religieuse.

Le Club a pour objet de favoriser les échanges et mises en relation entre les structures, organismes, associations et clubs sportifs, les athlètes ou les entreprises partenaires économiques, à la recherche de service ou de compétences externalisées et de proximité, des fonctions ressources et/ou support nécessaires à leur développement et des Experts-métiers référencés sur le site.

Les membres du Club se réunissent tous les mois pour échanger et partager leurs expériences. Les réunions se tiendront de préférence le dernier jeudi du mois, sur le créneau horaire 12H15-14H30, suivant le séquençement repris ci-dessous :

- 12H15-13H15 : conférence de l'intervenant.e
- 13H15-13H45 : échanges avec l'intervenant.e
- 13H45-14H15 : échanges autour d'un buffet déjeunatoire

Chaque réunion se verra ponctuée d'un moment de convivialité.

ARTICLE 3- Devenir membre

Pour devenir membre du Club, le.la candidat.e remplit la fiche d'adhésion (jointe en fin du présent document) et s'acquitte du montant de sa cotisation, suivant les modalités prévues par le Club.

Le montant pour la saison 2019/2020 (de septembre 2019 à juin 2020) s'élève à :

- Profession libérale, particulier.e, indépendant.e : 650 € HT
- Club sportif, association, TPME (jusqu'à 20 salarié.es) : 750 € HT
- Entreprises (> 20 salarié.es) : 1.500 € HT

Le montant de l'adhésion peut se régler en 1 fois à l'inscription ou en 2 fois (50% en septembre, 50% en janvier). Une adhésion permet la présence d'un membre (ou d'un représentant.e, pour le cas d'une organisation ou personne morale). Chaque membre peut inviter à 2 réunions dans l'année 1 à 3 personnes, moyennant une participation par invité.e d'un montant de 45€ HT.

L'inscription pour 2 années permet de bénéficier d'une remise de 10% sur le montant total de la cotisation.

Le règlement se fait par chèque établi à l'ordre du Lille Université Club. Une facture est remise après paiement.

La qualité de membre se perd en cas de non-paiement de la cotisation, à l'échéance d'une cotisation non renouvelée, par démission (sur ce point, toute cotisation payée reste due).

Le membre bénéficie de :

- Référencement site internet du Club
- Référencement page LinkedIn du Club
- Diffusion de l'annonce des conférences à venir
- Cocktail déjeunatoire/collation du midi lors des réunions mensuelles

ARTICLE 4- Outils

Le **SANTE SPORTS SOCIAL CLUB** propose à ses adhérent.es de bénéficier d'une visibilité spécifique sur le site du Club www.santesportssocialclub.org : page de présentation du membre décrivant ses compétences, son savoir-faire et ses références, ainsi que les informations nécessaires à son contact.

De même, le membre se voit mis en ligne sur le réseau LinkedIn et, à terme, sur Facebook. Ces deux relais digitaux permettent également de diffuser de l'information relative aux activités et informations des membres.

ARTICLE 5 – Valeurs du Club

Le Club se fonde et s'appuie sur des valeurs fondamentales et intangibles pour favoriser les échanges, les mises en relation et le développement des activités des membres, à savoir :

- Bienveillance
- Ecoute
- Respect
- Professionnalisme
- Réciprocité
- Honnêteté
- Humanisme

Tout adhérent, en signant la convention, s'engage à respecter ces valeurs.

Tout membre s'engage à assister aux réunions mensuelles ou, le cas échéant, à se faire représenter.

ARTICLE 6 – Propriété intellectuelle

Tous les textes, images, dessins, imagerie numérique ou digitale, charte graphique existant ou à venir en lien avec le Club, la plateforme ou les différents modes de communication sont protégés par le droit de la propriété industrielle. De fait, il est interdit de copier, d'extraire, de diffuser ou de modifier le contenu de la plateforme à des fins commerciales.

L'utilisation des contenus à usage privé et non commercial est autorisée.

ARTICLE 7 – Données à caractère personnel

Le Club demande à chaque membre de communiquer un certain nombre d'informations personnelles (nom, prénom, adresse et coordonnées électroniques, téléphone, ...) afin d'être en mesure de l'identifier.

Conformément aux dispositions de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le membre dispose à tout moment d'un droit d'opposition, d'accès et de rectification des données qui le concernent. Pour cela, il lui suffit de contacter l'administrateur de la plateforme par mail : ludovic@cingmajeur.com

Conformément à la loi reprise ci-dessus, les données à caractère personnel ne sont conservées sous une forme permettant l'identification que pendant une durée nécessaire aux finalités pour lesquelles elles sont collectées et traitées.



ARTICLE 8 – Confidentialité

Les parties s’engagent à conserver strictement confidentiels les informations échangées et tous documents et éléments produits dans le cadre de l’exécution des contrats conclus entre eux.

ARTICLE 9 – Droit applicable et attribution de compétence

Les présentes conditions générales d’utilisation sont exclusivement soumises à la loi française. Tout litige qui naitrait de la présente convention sera soumis aux tribunaux compétents du siège social de LUC.

** ** ** **

Conditions particulières d’engagement et/ou geste commercial avec accord du Club :

.....
.....
.....
.....

Fait à Le

En 3 exemplaires originaux.

Pour Le Club

Pour Le Membre

SANTE SPORTS SOCIAL CLUB

.....
.....

Signature

Signature précédé de la mention « lu et approuvé »

Du Club

du Membre

A retourner à : **SANTE SPORTS SOCIAL CLUB**

9 rue des Glycines - 59242 CAPPELLE EN PEVELE